

# Nouvelles de Guilers

Mairie : 16, rue Charles de Gaulle - 29820 GUILERS - Tél. : 02 98 37 37 37

Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi matin de 9 h à 12 h.

Horaires de la Guilthèque : le mercredi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, le jeudi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, le vendredi : 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, le samedi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.

## Agenda

### Dimanche 30 janvier

**9 h 45** - Gymnase Kerdrel - Bleuets de Guilers - Seniors I Gars reçoit Plougastel

**15 h** - Complexe L. Ballard - ASG - Séniors A reçoit Cléder

### Jeudi 3 février

**A partir de 14 h** - Halle Baucina - Marché

## Mesures sanitaires en cours

Retrouvez les mesures sanitaires actualisées en pages intérieures notamment au sujet du pass vaccinal.

## Permanences

**Assistante sociale** : prendre rendez-vous au C.D.A.S. Territoire de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest au 02 98 47 08 09.

**Mission locale** pour les jeunes de 16 à 25 ans, Place Napoléon III à Brest 02 98 47 25 53.

**Puéricultrice** : permanences les lundis de 14 h à 16 h 30 et les vendredis de 9 h à 11 h 30 au CDAS de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest. Uniquement sur rdv au 02 98 47 08 09.

**ADMR Guilers-Bohars** : service d'aide à domicile, 53, rue Charles de Gaulle à Guilers, 02 98 07 69 05. Permanences : lundi, mardi, jeudi : de 13 h 30 à 16 h 30.

## Infirmières / Sage-femme / Médecins

### Infirmières / Sage-femme :

Mme Le Roux, Mme Quiviger, Mme Le Provost, Mme Fournier : 06 08 24 37 65 - 5, rue St Valentin.

Mme Amil, Mme Merdy, Mme Jacob, Mme Ulliac, Mme Cabon, Mme Trompf : 06 82 18 22 78 - 5, rue St Valentin.

Mme Couard, Mme Favennec : 02 98 36 41 58, Mme Morlier (sage-femme) : 06 64 72 38 36 - 45, rue Charles de Gaulle.

### Médecins généralistes :

M. Augustin : 40 ter, rue Charles de Gaulle 02 98 07 62 08

Cabinet médical : 5, rue St Valentin 02 98 07 54 20

## Pharmacie de garde

Toutes les nuits de la semaine et tous les jours, de 12 h à 14 h. Contactez le 32 37.

## Médecin de garde

Week-end du 29 janvier faire le 15.

## Numéros utiles

Gendarmerie de Guilers : 02 98 07 44 68 (17) / SAMU : 15 / Pompiers : 18 / Eau du Ponant : 02 29 00 78 78 / Taxi Guilers Enzo : 06 81 14 18 19 / Taxi Laurent : 06 74 22 91 88



[www.mairie-guilers.fr](http://www.mairie-guilers.fr)

### Courriel :

[ville@mairie-guilers.fr](mailto:ville@mairie-guilers.fr)  
[nouvelles@mairie-guilers.fr](mailto:nouvelles@mairie-guilers.fr)

**Vendredi 28 janvier**

**2022**  
**n° 2240**

### MONSIEUR LE MAIRE, CONSEILLER DÉPARTEMENTAL,

reçoit sur rendez-vous au 02 98 37 37 37.

### PERMANENCE DES ÉLUS

**Samedi 29 janvier de 10 h à 12 h en mairie**

Anne-Sophie MORVAN, Adjointe au Maire

Prendre rendez-vous le vendredi avant midi au 02 98 37 37 37.

## Etat civil

### Naissance :

LOPES SIMON Iris

### Décès :

JOURDREN Armelle (87 ans)

## Les évènements à ne pas rater

**Du 5 janvier au 26 février**, découvrez l'exposition de peintures de Bertrand Allamigeon :

### **Mosaïque chinoise originelle**

Visible aux heures d'ouverture de la Guilthèque.



**Vendredi 11 février à 20 h 30** à L'Agora

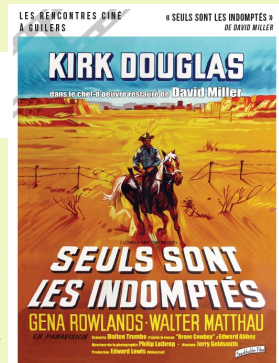
### **Travelling.A.**

### **Les rencontres cinés à Guilers**

Pour sa troisième séance de Travelling.A. vous propose le film « **Seuls sont les Indomptés** » de David Miller :

« Au Nouveau-Mexique dans les années 1960, un authentique cowboy qui voit sa liberté réduite par un monde moderne en évolution, se fait arrêter et emprisonner pour organiser l'évasion de son ami. Mais rien ne se déroulera comme prévu. »

Le thème du cow-boy libre, qui ne veut pas se soumettre aux diktats du monde moderne, les sujets d'immigration, 3 grands acteur(trice)s, les grands espaces américains, font de ce film le préféré de K. Douglas. Suite à la projection, un échange aura lieu avec Guy Martin, passionné de cinéma.



Retrouvez le programme complet des spectacles sur le site internet de la Ville de Guilers. Le pass vaccinal ou sanitaire et le port du masque sont obligatoires pour l'ensemble de ces évènements.

## Recensement de la population en cours

Le recensement de la population est très important. Les chiffres obtenus permettent de déterminer le montant de la dotation globale de fonctionnement et de connaître les besoins de la population actuelle en transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc... Recensez-vous de façon simplifiée par internet, via les codes remis ou déposés dans vos boîtes aux lettres par des agents recenseurs, ou sous format papier. Plus d'information sur [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)

# La mairie vous informe

## Mesures sanitaires

### Pass vaccinal & pass sanitaire

Le pass vaccinal consiste en la présentation de l'une de ces trois preuves :

- **Certification de vaccination** (schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles) ;
- **Examen de dépistage virologique** ne concluant pas à une contamination par la covid-19 ;
- **Certificat de rétablissement** de plus de 11 jours et moins de six mois ;
- **Certificat de contre-indication à la vaccination.**

Une dérogation permettant d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24 h dans le cadre du pass vaccinal est possible jusqu'au 15 février pour les personnes ayant reçu leur première dose de vaccin.

Il remplace le pass sanitaire pour les personnes de 16 ans et plus dans les lieux recevant du public (à l'exception des établissements de santé et sociaux). Pour les enfants de 12 ans et 2 mois à 15 ans, c'est le pass sanitaire qui s'applique.

Tout comme le pass sanitaire, le pass vaccinal s'appliquera pour le public comme pour les personnes qui travaillent dans les lieux où il est obligatoire.

### Manifestations et événements à Guilers

A compter du 30 janvier, les mesures, prises par arrêté du Maire le 9 janvier dernier au sujet des événements et manifestations sur Guilers, seront levées, notamment en ce qui concerne la tenue des manifestations, les matchs à huis clos ainsi que l'accès aux vestiaires.

- Concernant les **manifestations sportives se tenant en intérieur**, il conviendra d'utiliser les capacités des tribunes en place assise avec le port du masque en permanence, respect strict des mesures barrières, distanciation physiques et sans consommation.
- Concernant les **manifestations sportives en extérieur**, notamment dans le cas de mains-courantes en position debout, il conviendra d'appliquer les mêmes conditions sanitaires liées aux gestes barrières.
- Le masque ne pourra être retiré qu'au moment de la pratique sportive.

Règles gouvernementales en vigueur (décret du 22 janvier 2022) :

- Dans les bars et restaurants ou espaces délimités assimilables intégrés dans des enceintes sportives, la **consommation de nourriture et de boissons** sera autorisée si et seulement si elle est assise, servie par un professionnel de la restauration dans le respect du protocole HCR et se déroule avant ou après les rencontres. Elle sera interdite dans les autres établissements recevant du public, notamment dans les espaces culturels et sportifs (buvettes, hospitalités en loges...), lors des moments de convivialité, des réunions associatives, des réceptions diverses, etc. Pour l'application du présent protocole la **vente de boisson et d'alcool** sera interdite.
- Les réunions organisées par les associations et qui ne pourront être reportées, devront être prioritairement envisagées **en distanciel**. Dès lors que leur organisation en présentiel s'avéra impérative, elles devront se dérouler dans le strict respect des mesures barrières.
- **L'assouplissement de ces mesures**, notamment la partie restauration & boissons, est prévue pour le **16 février** prochain.

### Port du masque

Selon le calendrier gouvernemental de levée des restrictions, le **port du masque en extérieur** ne sera plus obligatoire à partir du **2 février**.

L'obligation du port du masque est abaissée à **l'âge de 6 ans** dans les transports et tous les lieux recevant du public : transports en commun, gares et stations de transports publics, tous les établissements recevant du public, les bars, cafés et restaurants lors des déplacements, établissements sportifs de plein air, marchés couverts, services publics, banques, bureaux de poste, lieux de culte...

### Milieu scolaire

Suite aux annonces du Premier ministre, Jean Castex, datant du lundi 10 janvier :

- Lorsqu'un cas positif est déclaré dans une classe, les autres enfants pourront rester en classe jusqu'à la fin de la journée.
- Le test PCR n'est plus exigé pour les élèves qui sont cas-contacts. Trois autotests (réalisés à J0, J+2 et J+4) suffisent. Ils sont à retirer gratuitement en pharmacie et à faire à la maison.
- Il n'est plus demandé aux parents de fournir une attestation après chaque test. Une seule attestation parentale (sur l'honneur) est nécessaire pour le retour en classe, dès le premier autotest négatif.

### Gestes barrières

L'aération fréquente des lieux clos est plus que jamais nécessaire. Il est recommandé d'aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures. Les gestes barrières devront être scrupuleusement respectés : éviter les embrassades, porter le masque, aérer régulièrement les lieux clos, etc. Il est, par ailleurs, recommandé d'éviter les grands rassemblements : moins on est nombreux, moins on prend de risques.

### Loisirs

Les **jauges pour les grands événements** (2000 personnes en intérieur, 5000 personnes en extérieur) seront levées pour les établissements accueillant du public assis à partir du **2 février**. Pour accéder à ces lieux, le port du masque restera obligatoire. Les **concerts debout** pourront reprendre à compter du **16 février** dans le respect du protocole sanitaire. Dans les cafés et les bars, la **consommation debout** sera de nouveau autorisée à partir du **16 février**. Les **discothèques** pourront rouvrir dans le respect du protocole sanitaire à compter du **16 février**.

### Isolement

	Schéma vaccinal complet ou enfant de moins de 12 ans	Schéma vaccinal non complet ou non vacciné
Positif au covid	<b>Isolement pendant 7 jours complets.</b> Au bout de 5 jours, possibilité de sortir d'isolement en cas de test* négatif et d'absence de signes cliniques d'infection depuis 48 h.	<b>Isolement pendant 10 jours complets.</b> Au bout de 7 jours, possibilité de sortir d'isolement en cas de test* négatif et d'absence de signes cliniques d'infection depuis 48 h.
Cas contact	<b>Pas d'isolement, mais application stricte des gestes barrières.</b> Réalisez un autotest le jour même puis des autotests à J2 et J4. Si l'un des tests est positif s'isoler.	<b>Isolement pendant 7 jours à compter du dernier contact.</b> Pour sortir d'isolement, vous devez réaliser un test* et obtenir un résultat négatif.

\* Test RT-PCR ou antigénique

*L'ensemble de ces mesures sont susceptibles d'évoluer*

## La mairie vous informe

### Procurations

#### Nouvelles modalités depuis le 1<sup>er</sup> janvier

Un électeur (le mandant) peut donner procuration à un électeur (le mandataire) de sa commune ou d'une autre commune, par contre, le mandataire devra impérativement se rendre au bureau de vote du mandant pour voter. Comment effectuer une procuration :

- En effectuant la démarche en ligne sur le site [ww.maprocuration.gouv.fr](http://ww.maprocuration.gouv.fr). Vous devez impérativement vous rendre en gendarmerie, police, tribunal pour valider votre procuration, en présentant votre carte nationale d'identité.
- En vous déplaçant en gendarmerie, police, tribunal, vous devez compléter l'imprimé cerfa 14952\*03 accessible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) et présenter votre carte nationale d'identité. Les imprimés sont aussi disponibles sur place. Il est conseillé d'arriver avec l'imprimé complété.

Information obligatoire : vous devez connaître votre Numéro National d'Electeur (NNE) et celui du mandataire. Il sera inscrit sur les nouvelles cartes électorales qui devront être distribuées courant mars 2022, en vous rendant sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) pour vérifier votre situation électorale ou en vous adressant à la mairie.

Un électeur ne peut disposer que d'une procuration établie en France et une établie à l'étranger.

### Démarchage

On nous a signalé des démarchages abusifs à domicile et par téléphone sur la commune. Merci d'être vigilant.

### C.C.A.S.

### Repas Saint Albert

Sous réserve des contraintes sanitaires, les repas du mardi reprendront le **22 février**.

### Permanence Mutuelle communale

Une mutuelle communale a été mise en place sur la commune par le biais de 2 mutuelles : AXA et Nuoma. Vous pouvez dès à présent contacter leurs référentes afin d'obtenir un rendez-vous pour échanger sur leurs prestations :

- Mutuelle AXA : Mme MACKINTOSH Françoise 06 42 23 19 71. Elle sera également présente en mairie les **lundis 31 janvier et 7 février** de 14 h à 17 h. Elle recevra sans rendez-vous.
- Mutuelle NUOMA : Mme DANGE Belinda : 0 805 037 110.

## Education / Enfance / Jeunesse

### Menus de la cantine du 31 janv. au 4 fev.

#### Lundi

Pamplemousse au sucre  
Rôti de dinde (label rouge) & haricots blanc aux lardons  
Onctueux au chocolat

#### Mardi

NOUVEL AN CHINOIS

#### Judi

Endive au bleu d'auvergne et aux noix  
Dhal de lentilles corail\*\* : lentilles corail, passata, oignons, ail, persil, curry, cumin, lait de coco & riz  
Liégeois aux fruits

#### Vendredi

Potage de légumes\*\*  
Nuggets de poisson & mélange 4 céréales\*  
Petits suisses aux fruits & clémentine

\* : bio / \*\* : un ou plusieurs produits sont issus de l'agriculture biologique AOC : Appellation d'Origine Contrôlée / VOF : Viande d'Origine France BBC : Bleu Blanc Cœur / # : Pêche durable

## Education / Enfance / Jeunesse

### L'APEL Ste Thérèse Ste Marie

L'APEL Ste Thérèse - Ste Marie organise un vide grenier le **20 mars** de 9 h à 16 h 30. Prix du portant (NON FOURNI) 2,50 €, 5 €/table de 1,20 mètres ou 8 €/table de 2 mètres. Restauration possible sur place. Vous souhaitez faire du vide dans votre maison ? N'hésitez pas à nous contacter à [apelguilers@outlook.com](mailto:apelguilers@outlook.com) ou au 0670276506 et nous vous ferons parvenir le bulletin d'inscription.

## Vie associative

### Centre socio-culturel L'Agora

#### « Le Monde en Images »

La séance « Le Monde en Images » prévue en janvier, est reportée reporté au **18 février** à 20 h 30.

#### Sortie cinéma

L'Agora organise une sortie cinéma le **dimanche 30 janvier**. Le film sera choisi le mardi précédant la séance, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des envies. Rendez-vous à 15 h 15 à L'Agora. Minibus et covoiturage. Tarif : 5 € sur inscription.



#### Rendez-vous tablettes et smartphones

**Judi 27 janvier**, entre 10 h et 12 h, découverte, partage d'expériences, apprentissage d'un usage. Venez avec vos questions et votre matériel ! Gratuit pour les adhérents de L'Agora.



#### Les sorties familiales pendant les vacances d'hiver

- **Mar. 8 fév.** : Bricol'en famille 3/5 ans à 10 h 30. 2 € par enfant.
- **Jeu. 10 fév.** : Bricol'en famille 6/9 ans à 14 h 30. 2 € par enfant.
- **Ven. 11 fév.** : Ciné kid (film non défini) au cinéma Liberté. Rdv à 12 h 45, déplacement en bus. Tarif : 3 € par enfant et 5 €/adulte
- **Dim. 13 fév.** : patinoire. Rdv à 9 h 30, déplacement en mini-bus et covoiturage. Tarif : 3 € par enfant et 5 € par adulte
- **Mar. 15 fév.** : Cuisine en famille 3/5 ans à 10 h 30 et à 14 h 30 pour les 6/9 ans. 2 € par enfant.

- **Jeu. 17 fév.** : confection pain avec François Laot, boulanger à 14 h 30. Tarif : 2 € par personne. La cuisson du pain dans le four à pain de Lanvian aura lieu le **vendredi 18 février** à 14 h 30 avec Cathy et Stéphane Merceur.



*Pass vaccinal, à partir de 12 ans et deux mois, et sanitaire, à partir de 16 ans, obligatoire, port du masque dès 6 ans. Inscriptions obligatoires à l'accueil de L'Agora ou par téléphone.*

#### Animation famille à la Forêt des Comestibles

Jardiner au naturel dans la pratique et le partage, le **mercredi 9 février** de 15 h à 17 h. 3 ateliers seront proposés sur la permaculture, sur le compost et le troc de graines / boutures. Sur inscription, port du masque obligatoire dès 6 ans.



#### Guilers entre en jeu !

L'édition 2022, organisée par la ludothèque du centre socioculturel L'Agora et la Ville de Guilers, aura lieu du **4 au 6 février**.

- **ven. 4 fév.** à 18h30 : enquête policière, sur inscription au 02 98 07 61 83
- **sam. 5 fév.** de 10 h à 18 h et **dim. 6 fév.** de 10 h à 17 h : espace 0-3 ans, jeux de société, jeux en bois par Expotem, jeux de construction, jeux vidéos, enquête policière (sur inscription au 02 98 07 61 83).

*Pass vaccinal, à partir de 12 ans et deux mois, et sanitaire, à partir de 16 ans, obligatoire, port du masque dès 6 ans. Le contexte sanitaire étant actuellement compliqué, veuillez vérifier, sur le site internet de L'Agora ou la page facebook, que l'événement est maintenu.*

#### Belote

Réunion pour la mise en place de l'activité belote le **lundi 31 janvier** à 11 h à L'Agora. Si vous souhaitez vous inscrire, n'hésitez pas à venir ! L'activité aura lieu en après-midi.

#### Exposition

Le centre socioculturel L'Agora reçoit l'exposition « Argoat Armor Photos » d'Angéline Becquereau et Kenan Etienne, du **5 au 25 février**, visible aux horaires d'ouverture.

#### Sortie culturelle : spectacle Lac des Cygnes,

Spectacle à Keraudy à Plougonvelin, le **dimanche 20 février**. Déplacement en mini-bus, départ à 14 h 45 de L'Agora. Inscriptions avant le 10 février. 22 € pour les adhérents / 25 € pour les non adhérents

**Renseignements et inscriptions au 02 98 07 55 35**



## Vie associative (suite)

### Club émeraude

L'assemblée générale 2022 est reportée à une date ultérieure pour cause de COVID. Le montant de la cotisation pour l'année 2022 a été fixé à 7 €. Les personnes désirant adhérer au club devront s'acquitter de cette somme pour le 15 février au plus tard par chèque libellé à l'ordre du Club Émeraude. Afin d'éviter toute erreur lors de l'impression des cartes, précisez au dos du chèque le ou les noms des personnes qui adhèrent.

### Guilers Accueille

**Mardi 1<sup>er</sup> février** : soie, vinyl perforé

**Jedi 3 février** : chiffres et lettres, jeux de société

### Partage

Prolongation de la fermeture des locaux jusqu'à fin janvier. Recherche des bénévoles (homme).

## Sport

### ASG



**Vendredi 28/01** : Vétérans : reçoit Saint-Renan à 20 h 30

**Samedi 29/01** : U6, U7, U8 & U9: entraînement à 10 h , U11A : reçoit Plouzané 2 à 12 h , U10A : reçoit Plouzané 3 à 13 h 30, U11B : match à Plouzané, U11F : Coupe à Guipavas (Guipavas/Plougouven/Plogonnet) à 9 h 30, U13F : reçoit St Ivy et Plougouven à 10 h , U15F : reçoit Dirinon et Bohars, U13A : reçoit Quimper à 12 h , U13B : match à l'ASPTT, U12A : reçoit Relecq-Kerhuon 2 à 13 h 30, U12B : match à Bohars, U14 : match à Saint-Martin à 15 h 30, U15A : reçoit Saint-Martin à 15 h 30, U14B : match à Plounevez-Lochrist contre GJ Kernic à 15 h , U16 : reçoit St Pol à 16 h , U17A : match à Landerneau à 15 h 30.

**Dimanche 30/01** : Séniors A : reçoit Cléder à 15 h, Séniors B : match à St Frégant à 15 h, Séniors C : reçoit Brélès à 13 h , Séniors D : match à Plouguin à 13 h .

### Saint-Renan Guilers Handball

**Samedi 29 janvier** : *Saint Renan (salle Kerzouar)* : 13 h 30 : 11G2 contre PIHB2 ; 14 h 45 : 13F1 contre Corsen ; 16 h : 13G1 contre Elorn HB 2 ; 17 h 15 : 13G2 contre Gouesnou ; 18 h 30 : 18G Dep1 contre Pays de Lesneven ; 20 h 30 : SG3 contre Gouesnou HB. *Guilers (salle L. Ballard)* : 13 h : 15F1 Ent Pays d'Iroise contre Gouesnou ; 14 h 30 : 15F2 Ent Pays d'Iroise contre Lesneven ; 16 h : 15G Dep1 contre CA Forestois ; 17 h 30 : 15G Dep2 contre PSM H B ; 19 h : SG5 contre Guerlesquin. *Déplacements* : 11F2 chez Taulé Carantec à 15 h 20 ; 11G1 chez Elorn HB à 16 h 30 ; 13F2 chez Plougouvelin à 15 h ; 15G Avenir du Ponant chez Ent. Rihandster à 17 h ; SF2 chez Gouesnou à 19 h 30 ; SF1 chez HBC Douarnenez à 20 h 30 ; SG Avenir du Ponant chez Lesneven à 20 h 45.

**Dimanche 30 janvier** : *Saint Renan (salle Kerzouar)* : 14 h : 18F1 contre PIHB ; 16 h : SG2 contre Pays d'Auray. *Guilers (salle L. Ballard)* : 16 h : 18F2 contre Bout du monde 3.



### Club d'athlétisme guilérien

**Running** : **Vendredi 28 janv.** à 18 h 15 (salle d'athlétisme) : travail de VMA (x400m) / **Dimanche 30 janv.** à 9 h 30 (parking cimetière) : endurance (sortie longue) / **Mardi 1er fév.** à 18 h 15 (salle) : PPG/PPS/gainage / **Mercredi 2 fév.** à 18h15 (portail complexe sportif) : 3 circuits au choix 8,5, 10,5 et 11,5km

**Marche nordique** : **Dimanche 30 janv.** à 9 h (portail complexe) : sortie bord de mer (covoiturage) ou rdv 9 h 30 parking du Zodiac (Porspoder).

**Athlétisme** : **Dimanche 30 janv.** : Championnat de Bretagne de Cross-Country à Pontivy. Déplacement en car : RDV à 8 h au complexe L. Ballard. A noter la sélection de 5 jeunes benjamins du CAG dans l'équipe du Finistère (sur les 25 sélectionnés). Ils se mesureront aux équipes des autres départements bretons ! **Samedi 5 et dimanche 6 fév.** : ½ Finale du Championnat de France Indoor à St Brieuc.

## Sport (suite)

### Amicale Laïque - Section Cyclo



**Dimanche 30 janvier circuit n°5** : G1/G2 : départ 9 h, distance 71 km. G3 : départ 9 h, distance 56 km. Départ du complexe sportif Louis Ballard.

### Les Bleuets de Guilers

**Samedi 29 janvier** : *A domicile* : U9F & U9M KIDS Challenge rdv à 12 h 45, U13M contre Morlaix rdv à 13 h 45, U15M contre Landerneau rdv à 15 h 15, U17M contre AL Coataudon / Le Relecq Kerhuon rdv à 16 h 45. *A l'extérieur* : U13F1 pour Landivisiau rdv à 12 h 45, U13M pour Saint Renan rdv à 15 h 45, U15F2 pour BC Léonard (rdv affiché à la salle).

**Dimanche 30 janvier** : *A domicile* Seniors Filles 1 contre Lorient rdv à 14 h 30, Seniors Filles 2 contre Guelmeur (salle de Kerallan à Plouzané) rdv à 12 h 15, Seniors gars 1 contre Plougastel rdv à rdv à 9 h 45. *A l'extérieur* : Seniors gars 2 pour Le Relecq Kerhuon rdv à rdv à 13 h 45, U15F1 Exempt.

## Vie commerciale

### Ecole de crêpes Blé Noir



Au programme, pour le mois de février :

- Tombola de La chandeleur : des prix à gagner pour les guilériens crêpiers (aujourd'hui 188) ! Tirage au sort le 2, remise de prix le 5 février.
- Atelier pliages et Garnitures : samedi 5 février de 9 h à 12 h,
- Atelier découverte 4 h : samedi 5 et 26 février de 13 h 30 à 17h 30, samedi 12 février de 10 h à 14 h,
- Atelier kig ha farz : samedi 12 février de 15 h 30 à 18 h 30,
- Atelier découverte famille (à partir de 8 ans) : mardi 15 et mardi 22 février de 10 h à 12 h,
- Atelier découverte 1 journée : samedi 19 février de 10 h à 17 h,
- Vendredi 25 février : Crêperie d'application ! Venez déguster les crêpes faites par nos élèves crêpiers ! Menu complet « Crêpes » à 8 euros (sur place ou à emporter)
- Atelier cocktail et planche apéro : samedi 26 février de 9 h à 12 h.

### Les Délices de Guilers

La boulangerie sera fermée pour congés annuels du **samedi 5 février** au **dimanche 20 février**. Réouverture **lundi 21 février** à 7 h.

## Offre d'emploi

### Le Télégramme

La rédaction du Télégramme de Brest recherche un nouveau correspondant sur la commune de Guilers. Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser par courriel à [brest@letelegramme.fr](mailto:brest@letelegramme.fr).

### Finisterejob

Depuis sa création par le Département, il y a plus d'un an, la plateforme de l'emploi des jeunes « finisterejob », a accueilli plus de 22 000 offres d'emplois, 950 CV, et 380 comptes recruteurs. N'hésitez pas à consulter le site : <https://finisterejob.fr>

## Vie paroissiale



Messe chaque jeudi à 9 h 15. **Samedi 29 janvier** messe à 18 h à Locmaria. **Dimanche 30 janvier** messe à 10 h 30 à Plouzané. **Samedi 5 février** messe à 18 h à Locmaria. **Dimanche 6 février** messe à 10 h 30 à Plouzané. **Dimanche 13 février** pardon de St Valentin fête paroissiale à 10 h 30 à Guilers.